

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 27 septembre 2023 (convocation du 13 septembre 2023)**

Aujourd'hui vingt sept septembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

**La séance est ouverte.**

**AFFAIRE 2023/05/07P**

**MARCHE N° 2022PI043 PRESTATIONS DE COMMUNICATION,  
DEVELOPPEMENT ET DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DE  
PROJETS DE COMMUNICATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Le marché n° 20191017PI plateforme de communication confié à l'agence WSB le 02/03/2020 est arrivé à son terme le 02/03/2023. La Régie a souhaité renouveler ce contrat en lançant un marché de prestations de communication, développement et déploiement de la stratégie de projets de communication passé selon la procédure avec négociation, qui prévoit deux phases successives : candidature et offre.

A l'issue de la phase candidature, trois entreprises ont été retenues pour participer à la phase offre parmi les 11 ayant candidaté :

- AND
- SEPPA
- WSB

Au terme des négociations qui se sont déroulées du 26/04 au 28/06/2023, ces entreprises ont été invitées à déposer leur offre finale le 31/07/2023.

A la suite de l'analyse de ces propositions, ce marché a été présenté en commission d'appel d'offres réunie le 12/09/2023 qui a décidé de l'attribuer à l'entreprise SEPPA pour un montant de 651.605 € HT.

La durée de ce marché est de 24 mois reconductible une fois pour la même période, soit une durée totale de 48 mois.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à :**

- **signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et tous les documents relatifs à son exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois à l'article 6238.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité, Madame de François votant contre.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 septembre 2023**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over a horizontal line.

**Christophe DUPRAT**